

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DES ROUTES

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 281414

**Objet** : **Budget Primitif 2022.**  
**Voirie départementale - Travaux d'investissement et d'entretien.**  
**Fonds de concours à l'Etat.**  
**Aides à la voirie communale.**  
**Budget annexe du Parc technique.**

---

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée départementale le projet de budget 2022 :

- d'investissement et de fonctionnement pour la voirie départementale,
- des aides apportées aux communes ou à leurs groupements pour les travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale,
- des participations départementales aux projets portés par l'Etat,
- du budget annexe du Parc technique.

Il convient de noter que ce projet intègre désormais les besoins financiers du Laboratoire départemental des Routes, service qui bénéficiait jusqu'à la fin de l'année 2021 d'un budget annexe spécifique (n°43).

## I – VOIRIE DEPARTEMENTALE

### *I-A – Programmation d'investissement 2022*

#### *I-A-1 – Programme d'investissement hors travaux*

Il s'agit des programmes relatifs aux moyens techniques, aux études préliminaires ou aux travaux préparatoires.

- Moyens techniques : Une autorisation de programme d'un montant de **1 238 000 €** est proposée sur ce chapitre et se décompose comme suit :
  - 200 000 € seront destinés notamment à l'achat de petit matériel et d'outillage (tronçonneuses, débroussailleuses, etc.) au profit des secteurs routiers départementaux,
  - 1 000 000 € permettront l'acquisition de véhicules de liaison et d'engins spécifiques pour l'entretien des routes départementales en complément de la flotte déjà existante du Parc technique ainsi que la mise aux normes d'une première tranche d'installations de distribution de carburant situées dans les unités d'exploitation,
  - 38 000 € pour l'acquisition de matériel destiné aux essais et contrôles opérés par le Laboratoire départemental des Routes
- Etudes préliminaires : Une autorisation de programme de **1 500 000 €** est proposée pour engager de nouvelles études préliminaires ou des travaux préparatoires aux travaux d'investissement courants. Vous trouverez, en annexe 1 au présent rapport, une liste de ces opérations que je vous propose de prendre en considération.

## ***I-A-2 – Projets sous maîtrise d’ouvrage du Conseil départemental***

### **EQUIPEMENT DE LA ROUTE : Signalisation de sécurité**

Le Conseil départemental poursuit chaque année son effort en matière de sécurité routière : une autorisation de programme pour la voirie départementale de **1 400 000 €** est proposée en inscription au budget 2022.

Ce programme regroupe les opérations de signalisation verticale (directionnelle et de police) et horizontale (marquages au sol), de pose de glissières de sécurité ainsi que des opérations légères de sécurité. A ce titre, 100 000 € seront consacrés à la remise aux normes de garde-corps sur les ouvrages d’art.

### **TRAVAUX ROUTIERS**

La synthèse du projet en autorisations de programme 2022 des travaux sous maîtrise d’ouvrage du Conseil départemental se décline comme suit :

<b>Programmes</b>	<b>Montant des autorisations de programmes</b>
Plan pluriannuel d’investissement sur les RD	+ 3 500 000 €
Modernisation du réseau : Aménagement de carrefours, mises au gabarit et aires de covoiturage	+ 3 912 000 €
Chaussées : Renforcement des chaussées	+ 5 980 500 €
Couches de roulement	+ 10 894 500 €
Dégâts intempéries	+ 500 000 €
Ouvrages d’art	+ 10 449 500 €
Mobilités douces (pistes cyclables, REV et itinéraires pédestres)	+ 1 650 000 €
Urbanisations (part chaussée)	+ 3 500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 40 386 500 €</b>

### **Plan pluriannuel d’investissement sur les routes départementales (PPIRD)**

Une autorisation de programme de **3,5 M€** est proposée pour permettre le lancement des travaux d’aménagement d’une nouvelle section de la RD 74 qui relie la commune de LAGARDELLE-SUR-LEZE au collège du VERNET ainsi que la poursuite de la construction des Ponts de Ravi sur le territoire de la commune de BAGNERES-DE-LUCHON.

### **Modernisation du réseau et modification géométrique des chaussées Travaux courants hors PPIRD**

En 2022, une autorisation de programme de **3 912 000 €** est proposée pour des opérations d’aménagement du réseau départemental, notamment des opérations d’aménagement de carrefours, de travaux de sécurisation de virages ainsi que d’élargissement de routes dont les caractéristiques géométriques ne sont plus adaptées au niveau de trafic supporté.

En outre, le taux de fréquentation important des aires de covoiturage déjà réalisées incite le Conseil départemental à continuer l’aménagement de nouvelles aires ou à labelliser des aires existantes pour un maillage au plus près des Haut-garonnais et Haut-garonnaises. La présente autorisation de programme permettra donc la poursuite de l’aménagement des aires de covoiturage par la réalisation de 2 000 places supplémentaires à l’horizon 2027. Afin de formaliser ce déploiement, une étude vient d’être lancée pour évaluer les potentiels de covoiturage tout en complétant le maillage territorial.

Les opérations les plus remarquables concernent :

- RD 45 – CASTELNAU-D’ESTRETEFONDS – aménagement d’un carrefour giratoire d’accès au futur collège pour un montant de 550 000 €,
- RD 813 – BAZIEGE – aménagement d’un carrefour giratoire avec la RD 38E pour un montant de 650 000 €,

- RD 4 – MONTAUT – création d'un tourne à gauche pour un montant de 300 000 €,
- RD 51 – BOURG-D'OUÉIL – recalibrage de la voirie existante sur 300 mètres pour un montant de 350 000 €,
- RD 33B – MONT-DE-GALIE – Mise au gabarit de cette voie du PR 1+192 au PR 3+890 pour un montant de 120 000 €,
- Etude et aménagement d'aires de covoiturage de 15 à 40 places sur les communes de SAINT-PAUL SUR SAVE, SAINT ELIX LE CHATEAU, LEVIGNAC, AUZEVILLE, BARBAZAN, CADOURS, BESSIERES, ESCALQUENS, REVEL, LA SALVETAT-SAINT-GILLES, FONSORBES et THIL.

### **Renforcement des chaussées et poutres de rives - couches de roulement**

Les programmes de chaussées (hors aménagements de traverses d'agglomérations) totalisent **16 875 000 €** en autorisations de programme pour la voirie départementale.

Au titre de ces programmes, 151 opérations nouvelles sont proposées pour un montant de 15 126 000 € tandis que 47 sections déjà commencées essentiellement en 2021 (préparation des supports et interventions préalables sur les dépendances routières) voient leurs montants complétés pour 1 749 000 €.

Les opérations ci-dessous font partie des plus conséquentes :

- RD 622 – du PR 54+172 au PR 58+341 – Section entre JUZES et LE VAUX pour un montant de 355 000 €,
- RD 633 – du PR 1+000 au PR 16+330 – à BOULOGNE-SUR-GESSE pour un montant de 355 000 €,
- RD 17 – du PR 20+979 au PR 47+243 – Section entre BLAJAN et L'ISLE-EN-DODON pour un montant de 524 000 €,
- RD 817 – PR 6+449 au PR 7+664 et RD 817G à MURET, d'un montant de 465 000 €,
- RD 817 – PR 89+100 au PR 91+458 sur la commune d'AUSSON pour un montant de 270 000 €,

### **Ouvrages d'art**

En 2022, une autorisation de programme de **10 449 500 €** est proposée. Elle comporte 70 opérations nouvelles pour un montant de 8 505 000 € et des compléments en cours (8 ouvrages concernés) pour un montant de 1 944 500 €.

Ces opérations ont pour objet de pérenniser et de sécuriser les ouvrages existants (murs de soutènement, ponts, ponceaux...). Les opérations remarquables concernent :

- RD 4 – remise en état du pont de fer à LACROIX-FALGARDE, d'un montant de 3 600 000 €,
- RD 117 – travaux de restauration des maçonneries du pont sur la Garonne à SAINT-MARTORY pour un montant de 2 400 000 €,
- RD 12 – réfection du radier de la trémie pour éviter les remontées de nappe sur la chaussée à MURET pour un montant de 650 000 €,
- Un complément d'autorisation de programme de 200 000 € pour poursuivre les investigations et travaux de réparation des ponts suspendus du Sud (MAZERES et ROQUEFORT-SUR-GARONNE).

### **Urbanisations**

En 2022 une proposition d'inscription de **3 500 000 €** sera destinée à la programmation des travaux de chaussée en traverse d'agglomération liés à des travaux d'urbanisation. Il est rappelé que la Commission permanente du Conseil départemental a délégation pour arrêter la liste des opérations à retenir en 2022.

### **Mobilités douces**

Une inscription d'autorisation de programme d'un montant de **1 650 000 €** est proposée :

- pour permettre l'achèvement de la piste cyclable de la Vallée du Salat, section SALIES DU SALAT-TOUILLE, qui emprunte l'ancienne voie ferrée, propriété du Conseil départemental,
- afin de réaliser une piste cyclable hors chaussée le long de la route départementale n°19 entre MONTGEARD et NAILLOUX.

## Dégâts intempéries

Suite aux dégâts causés par les intempéries de janvier 2022, une autorisation de programme de **500 000 €** est prévue pour permettre la remise en état des chaussées de routes départementales dégradées dont certaines sont encore fermées à la circulation.

## AJUSTEMENT DU MONTANT DES OPERATIONS

Dans le cadre des programmes de travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, la création ou la réévaluation d'une opération en cours d'exercice peut s'avérer nécessaire pour répondre à des aléas d'exécution sur certains chantiers. Ces ajustements difficiles à prévoir interviennent en décalage avec les sessions de notre Assemblée départementale. C'est pourquoi, la Commission permanente a délégué pour autoriser ces ajustements de montant des opérations individualisées dans la limite des autorisations de programmes déjà inscrites.

### ***I-B – Projet de budget d'investissement 2022***

Pour assurer l'exécution de la programmation d'investissement 2022 citée plus haut pour la voirie départementale, je propose l'inscription d'un crédit de paiement de **1 238 000 €** en équipements et **43 110 000 €** en études et travaux.

Ces crédits se décomposent comme suit :

#### ***I-B-1 – Programme d'investissement hors travaux***

Moyens techniques : **1 238 000 €**,

Etudes préliminaires : **1 000 000 €**,

Signalisation et sécurité : **1 300 000 €**

#### ***I-B-2 – Projets sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental***

Travaux d'investissement : **40 810 000 €** en crédits de paiement dont la répartition est décrite ci-dessous :

<b>Programmes</b>	<b>Montant des crédits de paiement</b>
Plan pluriannuel d'investissement sur les RD	+ 9 500 000 €
Modernisation du réseau : aménagement de carrefours, mises au gabarit, parking et aires de covoiturage	+ 4 500 000 €
Chaussées :	
Renforcement des chaussées	+ 2 500 000 €
Couches de roulement	+ 10 140 000 €
Poutres de rives	+ 1 500 000 €
Ouvrages d'art	+ 7 015 000 €
Dégâts suite intempéries	+560 000 €
Mobilités douces (pistes cyclables, REV et itinéraires pédestres)	+ 2 595 000 €
Chaussées d'urbanisations	+ 2 500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 40 810 000 €</b>

## **I-C – Projet de budget de fonctionnement 2022**

Le projet de budget de fonctionnement pour 2022 s'élève à **16 451 910 €** (cf. tableau annexe 4 du présent rapport).

Dans cette section, les prestations dont la réalisation sera confiée au Parc Technique du Conseil départemental s'élèvent à 9 980 900 € répartis de la manière suivante :

- 5 300 000 € pour la location auprès du Parc Technique des véhicules nécessaires aux travaux et à l'exploitation du réseau départemental y compris pour la viabilité hivernale,
- 3 760 000 € pour les prestations d'entretien de la voirie départementale (élagage, curage des fossés, balayage, etc.),
- 910 000 € pour les fournitures de voirie (produits bitumineux, buses, graviers, sel et autres fondants),
- 10 900 € pour l'achat d'équipements individuels de sécurité, d'habillement et autres fournitures

Cette proposition de budget prend en compte les coûts nouveaux induits par l'entretien des pistes cyclables et cheminements piétons (Via Garona, GR 46...) à hauteur de 300 000 € ainsi que les frais de fonctionnement du Laboratoire des routes (62 000 €).

Ce projet tient compte également des conséquences des orages qui ont frappé le Département en juin 2021 accompagnée notamment de violentes rafales de vent. Il en ressort un important programme d'élagage d'arbres d'alignement pour 500 000 € qui viennent compléter les interventions d'urgence faites immédiatement après l'évènement.

## **II – FONDS DE CONCOURS A L'ETAT**

Les prévisions de dépenses de l'Etat sur le réseau routier national pour 2022 m'amènent à vous proposer, dans le cadre du budget primitif, l'inscription de **5 343 000 €** pour la participation financière aux opérations suivantes :

- Poursuite des travaux de la déviation de SAINT-BEAT-LEZ – RN 125,
- Achèvement de la mise à 2x3 voies du périphérique sud de TOULOUSE (section Lespinet-Rangueil),
- Réalisation de la desserte du nord-ouest Toulousain (DNO),
- Liaison autoroutière TOULOUSE-CASTRES (LACT).

## **III – AIDES AU PROJETS COMMUNAUX DE VOIRIE**

Le montant total proposé en autorisation de programme s'élève à **44 941 981,76 €** et à **26 831 792 €** en crédits de paiement et comprennent les aides suivantes :

### **Subventions Pool Routier (voirie communale)**

Je vous propose d'inscrire une autorisation de programme d'un montant de **39 674 000 €** destinée à financer un nouveau programme Pool Routier pour la période 2022-2024. Le détail de ce dispositif fait l'objet d'un rapport spécifique proposé à l'examen de l'Assemblée départementale par ailleurs.

L'inscription d'un crédit de paiement de **12 000 000 €** permettra l'achèvement de l'exécution du programme pool routier 2019-2021 au titre de sa quatrième et dernière année (hors mesures particulières prises au regard des circonstances Covid) ainsi que le démarrage des versements pour la première année du nouveau programme 2022-2024.

## **Subventions des réparations de dégâts d'intempéries sur voirie communale**

Concernant ce programme, je vous propose d'inscrire une autorisation de programme nouvelle de **1 067 921,40 €** et un crédit prévisionnel de **550 000 €** destinés à couvrir les éventuelles demandes de subvention présentées au cours de l'exercice 2022 par les communes ou les intercommunalités pour la réparation en urgence des dégâts susceptibles d'intervenir sur la voirie communale ou communautaire lors d'évènements climatiques marqués (hors dispositif exceptionnel faisant suite à l'évènement des 9, 10 et 11 janvier 2022).

## **Subventions des projets communaux de trottoirs sur voirie départementale et communale**

Pour l'aménagement des dépendances de la voirie départementale en traverse d'agglomération (assainissement, pluvial, bordures de trottoirs et trottoirs), une inscription d'autorisation de programme de **3 069 000 €** et une inscription de crédits de paiement de **1 800 000 €** permettront de financer les subventions aux communes ou à leurs groupements.

Pour assurer le financement des aides aux communes ou aux structures intercommunales compétentes en matière de voirie dans le domaine de la création de trottoirs des voies communales, une inscription d'autorisation de programme de **575 920,36 €** et une inscription de crédits de paiement de **390 000 €** sont également nécessaires.

## **Aide à l'enfouissement des réseaux de télécommunication**

Pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication, l'inscription d'une autorisation de programme de **200 000 €** et de **120 000 €** en crédits de paiement permettra au Conseil départemental d'accompagner financièrement, conjointement avec Orange et le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne, les projets communaux de cette nature.

## **Participations exceptionnelles pour travaux**

### 1°) Déviation d'ONDES

Une autorisation de programme d'un montant de 2 300 000 € a été inscrite pour la participation financière du Conseil départemental au projet de contournement nord du bourg d'ONDES permettant de relier la RD 17 à la RD 29 et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes des Hauts-Tolosans. Les travaux sont à présent terminés. Des crédits de paiement d'un montant de **368 817 €** prévus pour 2022 permettront de solder la participation du Conseil départemental à ces travaux.

### 2°) Desserte du lycée de GRAGNAGUE

Une autorisation de programme d'un montant de 1 100 000 € a été inscrite lors du Budget primitif 2019 pour le recalibrage des voies de desserte du lycée. Un crédit de paiement d'un montant de **331 540 €** est proposé pour assurer le financement en 2022 des sommes engagées par les communes de GRAGNAGUE et GARIDECH ainsi que par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, partenaires financiers au projet d'amélioration du réseau de voirie de desserte.

### 3°) Accord avec Toulouse Métropole

Par délibération du 16 avril 2019, l'Assemblée départementale a approuvé le Protocole de mise en œuvre de l'accord de coopération entre le Conseil départemental et Toulouse Métropole. Par décision du 27 février 2020, la Commission permanente a ensuite approuvé la convention financière pour les projets d'aménagements sur la voirie départementale transférée par la loi à Toulouse métropole.

Pour 2022, l'inscription en crédit de paiement d'un montant de **5 228 367 €** permettra de répondre financièrement aux sollicitations de Toulouse Métropole concernant les travaux réalisés.

### 4°) Desserte de la ZAC du Rivel (Sicoval)

Le projet, porté par le SICOVAL, de création de la ZAC du Rivel sur les communes de MONTGISCARD et BAZIEGE prévoit la suppression du passage à niveau n° 201 et le dévoiement de la RD 16 par la création d'un pont-route. Aussi, afin de limiter la complexité des études et travaux, notre collectivité a décidé de confier, par convention du 13 septembre 2019, la maîtrise d'ouvrage des travaux qui lui incombent au SICOVAL pour qu'ils soient réalisés concomitamment aux travaux d'aménagement de la ZAC dont il est

maître d'ouvrage. Les conventions concernant la réalisation des travaux ayant été signées par tous les cofinanceurs, il convient de prévoir pour 2022 un crédit de paiement de **540 959 €** qui permettra au Conseil départemental de répondre aux sollicitations financières de SNCF Réseau et du SICOVAL.

#### 5°) Construction du giratoire RD 820/ RD 43 à MIREMONT

Les travaux de sécurisation de l'intersection par la création d'un giratoire entre la RD 820 et la RD 43 sur le territoire de la commune de MIREMONT ont débuté.

La réalisation de cette opération nécessite l'interruption de la circulation sur la RD 43, trafic qui est dévié par le chemin de Ducède qui est une voirie communale partagée entre les communes de Le VERNET et de GREPIAC.

Ces communes ayant donné un avis favorable à la déviation du trafic routier par le chemin de Ducède comme voie de déviation pendant la durée des travaux, une convention a été conclue pour préciser les modalités du versement de la participation financière de notre collectivité pour la remise en état de cette voie et s'élevant à **80 000 €**

#### 6°) Requalification de la Route d'Espagne (Le Muretain Agglo)

Les études d'avant-projet pour la requalification de la Route d'Espagne (RD 120) intégrant un réseau Express Vélo sur la commune de PORTET-SUR-GARONNE sont menées par le Muretain Agglo. Le Conseil départemental participant financièrement à ces études par l'apport d'une aide représentant 50 % du montant total de ces prestations estimées à 653 650 €, soit 326 825 €, un crédit de paiement de **79 109 €** a été inscrit en 2022 pour répondre favorablement au premier appel de fonds du Muretain Agglo.

### Amendes de police

Au titre des amendes de police pour 2022, il est rappelé que la répartition des subventions entre les communes sollicitant cette aide sera arrêtée par la Commission permanente quand l'Etat nous fera connaître la dotation disponible.

## IV – BUDGET ANNEXE DU PARC TECHNIQUE

Ce budget regroupe l'ensemble des crédits liés aux activités du Parc technique départemental de la Haute-Garonne. Ce service assure des prestations de travaux routiers en régie, l'entretien des véhicules et matériels de la Collectivité ainsi que la logistique d'approvisionnement de la Direction des routes et occasionnellement celle d'autres directions.

Son budget annexe permet d'utiliser une comptabilité analytique et d'afficher le coût réel de ses prestations.

Ce budget annexe est présenté au Budget Primitif 2022 pour la section :

- **fonctionnement** en dépenses et recettes à 20 516 441 €
- **investissement** en dépenses et recettes à 4 314 200 €

Par rapport au Budget Primitif 2021, le montant de la section fonctionnement augmente sensiblement de 0,4 %, et celui de la section d'investissement affiche également une augmentation de 5,4 %.

### 1. La section fonctionnement

#### 1.1 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement du Parc couvrent notamment les charges suivantes :

- Personnel (5 104 k€) ;
- Fonctionnement du site et des services (fluides, entretien et maintenance du bâtiment, Bureautique et papèterie, téléphonie et informatique, frais de déplacement, formation), soit 1 025 k€ ;
- Fournitures pour, l'entretien et l'assurance des véhicules et matériels, les travaux réalisés par le Parc Technique pour le compte des Secteurs routiers de la Direction des routes, les besoins de ces secteurs pour leurs activités liées à l'exploitation et l'entretien des routes départementales (11 078 000 €) ;
- Les charges de gestion courante, frais financiers divers (180 000 €),

- Les opérations d'ordre entre sections, dont :
  - Les dotations aux amortissements constituant une partie du financement des investissements en véhicules et matériels de la Direction des routes (2 889 000 €) ;
  - L'annulation du stock initial de matières premières (recette en investissement correspondant au stock initial), soit 240 000 €

## 1.2 Recettes

Les recettes de fonctionnement équilibrent les dépenses, avec notamment :

- Les services et travaux réalisés par le Parc Technique pour le compte des secteurs routiers, financés par les crédits de fonctionnement et d'investissement de la Direction des Routes, mais également des prestations de maintenance de véhicules de la Direction de la commande publique (17 967 000 €) ;
- Les produits exceptionnels (apurement dépenses rattachées exercice précédent de tous les gestionnaires), FCTVA soit (289 000 €) ;
- Les produits liés à la « compensation temps de travail », (800 000 €) ;
- Les produits liés à l'atténuation de charges (stock final approvisionné en marchandises), soit 1 220 000 € ;
- Les opérations d'ordre entre sections, dont :
  - La prise en compte de la variation de stock de matières premières (stock final constituant une dépense d'investissement), soit 240 000 €

## 2. La section investissement

### 2.1 Dépenses

Ces dépenses s'élèvent à 4 314 200 € et couvrent principalement :

- Le renouvellement et l'acquisition de véhicules et matériels de chantiers, de travaux et de viabilité hivernale (3 233 000 €) ;
- Les immobilisations corporelles d'informatique et de téléphonie (63 000 €) ;
- Les immobilisations incorporelles liées aux travaux sur bâtiments (178 000 €) ;
- Le renouvellement et l'acquisition pour matériels et d'outillages du Parc Technique et des secteurs routiers (100 000 €) ;
- La prise en compte de la variation de stock de matières premières (stock final), soit 240 000 € ;
- Les frais d'avances forfaitaires liées aux marchés contractualisés (500 000 €).

### 2.2 Recettes

Les recettes équilibrent les dépenses de la manière suivante :

- FCTVA (685 k€) ;
- Dotations aux amortissements (opération d'ordre issue des dépenses de Fonctionnement), soit 2 889 000 € ;
- Valorisation du stock initial de matières premières (240 000 €) ;
- Provisions pour avances forfaitaires liées aux marchés contractualisés (500 000 €).

**Les propositions de crédits du budget annexe 42 au titre du BP 2022 sont donc les suivantes :**

### BUDGET ANNEXE 42 – PARC TECHNIQUE

Fonctionnement	Investissement
Dépenses = Recettes = 20 516 441 €	Dépenses = Recettes = 4 314 200 €



Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

*Annexes au rapport :*

- *Annexe 1 – BP 2022 Liste des opérations d'études et acquisitions foncières*
- *Annexe 2 – BP 2022 Liste des opérations d'investissement*
- *Annexe 3 – BP 2022 Tableau financier Investissement*
- *Annexe 4 – BP 2022 Tableau financier Fonctionnement*